



Communiqué de presse de GeCoBi¹

5 mars 2008

Journée nationale sur « La Pauvreté après le Divorce »

La situation précaire des pères oubliée et vers un traitement encore plus inégal entre les sexes

Demain, 6 mars 2008, une Journée nationale aura lieu à Bienne sur le thème « La pauvreté après le divorce », co-organisée par la CFQF², l'ASPS³, l'ARTIAS⁴ et la CSIAS⁵. Le thème principal de la Journée est la répartition du déficit de la famille éclatée post séparation/divorce, avec l'intention d'arriver à des recommandations pour des changements législatifs et de pratiques des Services sociaux pour réduire les inégalités de traitements entre les sexes.

GeCoBi est naturellement favorable à ce que ce thème soit mis sur la table pour que des solutions viables et équitables soient trouvées à un problème qui touche trop d'enfants et de parents dans notre société. GeCoBi est une association faitière regroupant environ 5'000 pères en Suisse alémanique, romande et tessinoise qui sont concernés par une séparation ou un divorce.

Par contre GeCoBi est choqué par le fait que les organisateurs, tous étatiques/ paraétatiques, puissent organiser une conférence pour des professionnels sur ce thème en omettant de considérer dans son programme les problèmes spécifiques des pères débiteurs. En effet le programme se concentre autour d'une étude et de recommandations établies par la Commission fédérale des questions féminines qui n'ont considéré que l'aspect de la pauvreté chez les mères/ayants droits. Certaines des recommandations ne feraient qu'empirer les inégalités existantes au point que bon nombre de pères n'auraient plus de toit pour héberger leurs enfants ni les moyens de les nourrir lors de l'exercice du droits aux relations personnelles pourtant protégés par la Constitution et par la loi. Aucune association de défense des droits des pères n'a été sollicitée pour présenter sa position sur cette étude et ses recommandations.

Nous nous demandons aussi si la manière dont le sujet de la conférence sera traité demain est vraiment conforme à la loi sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes et sur l'égalité des chances aussi pour les enfants. Pour que le sujet soit traité en respectant ces principes, pourtant protégé par la Constitution, il faut qu'un dialogue constructif soit établi entre les femmes et les hommes. Que des institutions étatiques/paraétatiques se concentrent uniquement sur les problèmes des femmes n'est pas acceptable ni utile pour l'avenir de notre société.

GeCoBi a donc pris l'initiative de rendre l'organisateur principal (la Conférence suisse des institutions d'action sociale) attentif à ce traitement exclusif et inégal de la problématique. Nous avons établi un argumentaire détaillé des problèmes spécifiques auxquels les pères et leurs enfants sont confrontés ainsi que des recommandations pour que les coûts financiers, économiques et sociaux de la séparation et du divorce soient réduits et répartis le plus équitablement possible entre tous les acteurs concernés. Nous avons demandé de pouvoir présenter en 10 minutes notre position à la conférence. Nous sommes convaincu que les problèmes que nous soulevons sont pertinents et essentiels à la problématique traitée par la conférence.

¹ c/o VEV, Postfach 2412, 8026 Zürich ; Tel. deutsch- 079 645 95 54; français- 079 425 55 16; www.gecobi.ch

² Commission fédérale pour les questions féminines ;

³ Association Suisse de Politique Sociale

⁴ Association romande d'action sociale

⁵ Conférence suisse des institutions d'action sociale



GeCoBi ne peut laisser passer une telle injustice lors d'une conférence officielle sans commentaires. Car c'est un signe d'une politique qui nie les intérêts des enfants et des pères de familles séparées/divorcées.

Pour le Comité exécutif de GECOBİ

| Patrick Robinson

Délégué pour la Suisse romande

Tel: 032 753 69 30

079 425 55 16

GeCoBi signifie Schweizerische Vereinigung für **G**emeinsame **E**lternschaft, Associations Suisses pour la **CO**parentalité, Associazioni Svizzere per la **BI**genitorialità.